

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**13 décembre 2022**

DATE DE CONVOCATION

02/12/2022

DATE D'AFFICHAGE

02/12/2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize du mois de décembre à vingt heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de FORMERIE, présidé par Monsieur William BOUS.

**PRÉSENTS :**

William BOUS	Jean-Paul SOULEZ	Martine CAYRE
Joël HUCLEUX	Laure DESENDER	Josiane DELOFFE
Gérard FOUCARD	Marylène DELATRE	Maryse FLANDRE
Sylvie LEFEBVRE	Christelle PLE	Hélène TELLIER
Jérôme HUCLEUX	Jérôme LECOEUR	Jennifer VERTHY

**ABSENTS NON EXCUSÉS :** 0.

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Alain GILLES  
Laurent PLACE  
Sandrine SOUCHET

Hervé LEVEAU	donne pouvoir à	Jean-Paul SOULEZ
Jean-Claude ROLAND	donne pouvoir à	Joël HUCLEUX
Nathalie FERRAND	donne pouvoir à	William BOUS

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE :** Martine CAYRE et Jean-Paul SOULEZ

**ORDRE DU JOUR**

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16/11/2022 :**

RAS.

Monsieur le Maire demande aux membres présents leur accord pour inscrire à l'ordre du jour les points supplémentaires suivants :

- **ADMISSIONS EN NON-VALEURS ET CREANCES ETEINTES SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT**
- **PARTICIPATION DES COMMUNES DE LANNOY-CUILLERE, BOUVRESSE ET MONCEAUX L'ABBAYE AUX FRAIS DE CANTINE DES ENFANTS SCOLARISES A FORMERIE**
- **PARTICIPATION DE LA CCPV AUX FRAIS LIES A LA CONSOMMATION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT POUR LE GYMNASSE INTERCOMMUNAL**
- **DEMANDE PARTENARIAT FINANCIER POUR L'ACCUEIL DE LA 68<sup>ème</sup> RONDE DE L'OISE**
- **SUBVENTION AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL**

A l'unanimité, l'ensemble du Conseil municipal donne son accord.

## **1. DEMANDE SUBVENTIONS ETAT – DEPARTEMENT - REGION**

Monsieur le Maire propose de retenir les programmes suivants au titre de la DETR, du Conseil Départemental et de la Région pour 2023 :

<b>Programmes</b>	<b>Montants estimés HT</b>	<b>Subvention du Département sollicitée</b>	<b>DETR /DSIL/FIPD sollicitée</b>	<b>Subvention de la Région sollicitée</b>
Travaux de reprise de la Place Hervé JORON et des trottoirs rue du Gal LECLERC et rue L. LEMETAYER	189 000 €	Priorité 2 83 160 € (44 %)		
Création d'une salle climatisée pour personnes vulnérables dans le cadre des économies d'énergie	239 200 €		Priorité 1 DSIL/ DETR	
Travaux de restauration de l'église	615 000 €	Priorité 1 180 000 €		Accordée 125 000 €
Remise en état de l'orgue	18 725 €	Priorité 4 11 235 €		

Extension de la vidéoprotection	50 000 €	Accordée 18 000 €	Priorité 2 FIPD	
Aire de camping-cars	135 200 €	Priorité 3 59 488 € (44 %)		

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

## 2. TARIFS ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture des documents remis aux élus pour la tarification 2023 et propose les tarifs sur le budget assainissement comme énoncé dans *l'annexe 1*.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote ces tarifs.

## 3. BUDGET PRIMITIF 2023 ASSAINISSEMENT

Conformément à l'instruction comptable M 14,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir :

- APPROUVER l'équilibre du budget primitif Assainissement 2023 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 042 780 €	1 042 780 e
Section d'investissement	557 050 e	557 050 e
<b>TOTAL</b>	<b>1 599 830 €</b>	<b>1 599 830 €</b>

- CHARGER Monsieur le Maire de lui donner tout pouvoir d'exécuter le budget primitif Assainissement 2023.

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote le budget prévisionnel de l'Assainissement 2023.

## 4. ECRITURES POUR SOLDER LE BUDGET LOTISSEMENT LES TILLEULS

Le compte 1068 a été crédité lors des affectations de résultat précédentes. Or, ce type d'affectation n'est pas autorisé pour les budgets lotissement.

Il convient de solder le compte 1068 pour transférer cette recette en section de fonctionnement au compte 7785 par opération d'ordre budgétaire pour un montant de 145 008.95 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

## 5. ADMISSIONS EN NON-VALEURS ET CREANCES ETEINTES

### SUR LE BUDGET COMMUNAL :

Lors de la réunion en date du 16/11/2022, le Conseil Municipal avait statué sur l'admission en non-valeurs des titres de recettes pour un montant de 649.11 € sur les 1 047.11 € proposés :

Exercice 2020	Réf : 7172567300	35.71 €
Exercice 2008	T462	295.00 €
Exercice 2009	T438	310.00 €
Exercice 2022	T1006	8.40 €
TOTAL		649.11 €

Le mandat a été rejeté par la Trésorerie au motif que le tableau fourni n'était pas le bon et qu'il manquait une ligne à annuler du SIVOS EPTE de 280 €.

Il convient donc de rectifier comme suit :  $649.11 \text{ €} + 280 \text{ €} = 929.11 \text{ €}$

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

### SUR LE BUDGET ASSAINISSEMENT :

- La Trésorerie de Beauvais a transmis une liste des créances éteintes pour un montant de 5 691.37 €.

Sur présentation du tableau détaillé des créanciers, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à l'admission en créances éteintes de cette somme qui sera à inscrire au compte 6542.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

- La Trésorerie de Beauvais a transmis une liste des non-valeurs pour un montant de 763 €, ramené à 674.97 € après un paiement tardif.

Sur présentation du tableau détaillé des créanciers, le Conseil Municipal doit autoriser le Maire à l'admission en non-valeurs de cette somme qui sera à inscrire au compte 6541.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

## **6. PARTICIPATION DES COMMUNES DE LANNOY-CUILLERE, BOUVRESSE ET MONCEAUX L'ABBAYE AUX FRAIS DE CANTINE DES ENFANTS SCOLARISES A FORMERIE**

La commune de FORMERIE réclame chaque année aux communes de BOUVRESSE, MONCEAUX L'ABBAYE, LANNOY-CUILLERE une partie du prix de la cantine pour les enfants scolarisés.

Pour MONCEAUX L'ABBAYE, la délibération de 2005 n'était pas claire dans sa rédaction.

Par mesure de simplification, Monsieur le Maire propose de rédiger une nouvelle délibération pour les 3 communes concernées.

Le différentiel existant entre le prix de la cantine pour les enfants extérieurs et le prix pour les enfants formions sera pris en charge par les communes de :

- MONCEAUX L'ABBAYE
- LANNOY-CUILLERE
- BOUVRESSE

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

## **7. PARTICIPATION DE LA CCPV AUX FRAIS LIES A LA CONSOMMATION D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT POUR LE GYMNASSE INTERCOMMUNAL**

Le gymnase intercommunal est alimenté en eau et en assainissement par le compteur du gymnase communal.

Le remboursement de la consommation d'eau et d'assainissement sera calculé sur la base de l'index relevé chaque année sur le compteur intermédiaire en décembre par la CCPV.

La CCPV informera la commune de Formerie en décembre de chaque année de l'index relevé et un titre sera remis à la CCPV avec justificatif à l'appui.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

## **8. DEMANDE PARTENARIAT FINANCIER POUR L'ACCUEIL DE LA 68<sup>ème</sup> RONDE DE L'OISE**

Par courrier en date du 30 novembre 2022, l'association Union Cycliste Liancourt-Rantigny souhaite organiser du 1<sup>er</sup> au 04 juin 2023 la 68<sup>ème</sup> Ronde de l'Oise.  
Elle nous propose pour 7 000 € un départ et 8 000 € pour une arrivée.

Vu le montant, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de proposer une arrivée le week-end et d'attendre la réponse avant de se prononcer.

## **9. SUBVENTION AMICALE**

Conformément à la délibération du 28 octobre 2010, une prime d'ancienneté a été mise en place pour le personnel titulaire comme suit :

20 ans de service à FORMERIE : 600 €  
30 ans : 800 €  
40 ans : 1 000 €

Monsieur le Maire propose de rembourser l'Amicale du Personnel à hauteur de :

- 754 € pour 30 ans de service de Madame Josiane PAUQUET (montant proratisé 33/35<sup>e</sup> car 800 € à temps plein).
- 800 € pour 30 ans de service de Monsieur Wilson MONTERO SUAREZ

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

- **Mise sous enveloppe des cartes de vœux le 12/01 après-midi**
- **Distribution des cartes de vœux le 14/01**
- **Vœux du Maire le 06/01**

## **QUESTIONS DIVERSES**

Jérôme LECOEUR

Demande si le remplacement du mobilier urbain Place Hervé JORON est prévu dans le dossier de travaux 2023.

Monsieur le Maire lui répond par la négative, au motif que ce mobilier est régulièrement dégradé. Il est ouvert à toute proposition à ce sujet.

Dans le dossier 2023, seul le mobilier urbain devant la pharmacie est prévu.

Hélène TELLIER

Demande des informations concernant la fuite d'eau allée du Grand Clos. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agissait en fait d'une purge qui s'est déclenchée.

Sylvie LEFEBVRE

Tient à préciser que le marché de Noël était très bien organisé, que Monsieur Hervé LEVEAU était très à l'aise au micro et qu'elle a passé un moment agréable.

Jean-Paul SOULEZ

Fait le bilan du téléthon 2022 :  
Recette : 2 319 € (plus que 2021).  
Il remercie les associations qui y ont participé dont la piscine qui a déposé 600 € de dons et l'AS Pétanque pour son tournoi.  
Il espère avoir plus de monde en 2023.

Séance terminée à 21H50.